

COMMUNIQUE DE PRESSE

La télévision Numérique Terrestre sera diffusée – dans un proche avenir – par l'émetteur principal de « **EU - AGGLOMERATION**».

Parmi les fréquences affectées à ces nouvelles chaînes, certaines sont incompatibles avec les fréquences du réémetteur de : « **CRIEL SUR MER 1 – MONT BLANC**».

Le C.S.A. a donc pris la décision de modifier **une** fréquence sur ce réémetteur afin de garantir la réception de la **Télévision Analogique**.

Les téléviseurs et les magnétoscopes devront être réglés sur ce nouveau canal.

Ceci concerne certains téléspectateurs de la commune de **CRIEL SUR MER**,

Où la chaîne **M6** diffusée actuellement par le réémetteur de **CRIEL SUR MER 1 – MONT BLANC** sur le canal **41** passera sur le canal **36**.

La date de basculement prévue est le 26 janvier 2010.

Avant d'effectuer les modifications sur les appareils, il convient tout d'abord de lire attentivement leurs notices d'utilisation.

Pour réaliser les réglages sur les matériels audiovisuels récents, il suffit de sélectionner la recherche automatique des canaux par les télécommandes.

Pour les équipements plus anciens, la recherche des nouveaux canaux se fait manuellement.

A partir du 19 janvier 2010 et jusqu'au 13 mars 2010,

Un numéro azur (coût d'un appel local) sera mis à la disposition des téléspectateurs pour leur fournir les informations nécessaires aux réglages ou à la réalisation gratuite des modifications par un antenneur agréé.

Ce service sera ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 21h00 et le samedi de 8h00 à 20h00.

0811 000 022
NUMERO AZUR Coût d'un appel local
depuis un poste fixe

Une **page web** sera également mise à la disposition des téléspectateurs pour les informer sur le déroulement de cette opération.

Site Internet : www.r-c.fr

Rubrique : Réaménagements

Département : SEINE MARITIME (76)